

Don de la commune de la Roche-Fidèle de 369 livres pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune de la Roche-Fidèle de 369 livres pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 490;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29631_t1_0490_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

jamais assez fait ; tant que la patrie aura des besoins, ses ressources ne sont point épuisées ; parlez, des nouveaux dons plus considérables que les premiers seront offerts. Ce que possèdent les habitants de Mont-Renard est à la patrie avant d'être à eux ; ils savent qu'ils lui doivent tout, jusqu'au sacrifice de leur vie ; le serment qu'ils ont fait, ne sera pas vain ; la liberté ou la mort.

Par ce qu'a fait la petite commune de Mont-Renard, par ce qu'elle peut faire encore, on peut donc juger des ressources de la République. Législateurs, soyez toujours confiants dans ses forces, vous êtes investis de la confiance entière de la nation ; votre courage, votre intrépidité vous l'ont mérité à jamais : restez à votre poste jusqu'à ce qu'une paix durable consolide la gloire et le bonheur d'une grande nation qui portera vos noms à l'immortalité.»

MILLESTE (*présid.*), MARTIN (*secrét.*).

73.

L'administrateur du district de Beaune fait passer à la Convention un don de 369 liv., donné par la commune de la Roche-Fidèle, ci-devant Rochepot, pour les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Beaune, 16 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

L'administration du district de Beaune s'empresse de faire passer à la Convention, un don de 369 liv., donné par la commune de Roche-Fidèle (ci-devant Rochepot) pour nos braves défenseurs ; il y était joint aussi 1 paire de souliers, mais un volontaire joignant l'armée en ayant besoin, nous lui avons remis, et joignant à la somme ci-dessus, celle de 8 l., 5 s. pour le prix d'icelle, cette commune a fait un effort bien agréable, et ne demande de reçu que la mention au Bulletin, assurée que l'emploi en sera fait suivant ses désirs. S. et F. Vive la République.»

René RICORD, Noisette NIOURET.

74

La société populaire et républicaine de Perthes, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, félicite la Convention nationale d'avoir découvert la conjuration par ses soins infatigables ; elle promet de voler au secours de la Convention et de lui faire un rempart de son corps ; elle offre 1 once et demie 36 grains de matière d'or, et 14 onces et demie de matière d'argent, pour achever la destruction des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXV, 175 et 347. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t). La Rochepot, et non Rochefort.

(2) C 297, pl. 1026, p. 6.

(3) P.V., XXXV, 175 et 348. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl^t) ; *Débats*, n° 574, p. 438 ; *Rép.*, n° 118.

[*Perthes, 14 germ II*] (1).

« Citoyens représentants,

La Société républicaine de Perthes, district de St-Dizier, département de la Haute-Marne, vous félicite sur la conjuration découverte tant par vos soins infatigables, que par ceux du Comité de salut public ; continuez à déjouer les projets insensés de ces vils conspirateurs qui voudraient renverser la république pour y substituer une nouvelle tyrannie ; restez à votre poste, opérez le bonheur des français, et comptez sur le patriotisme des vrais sans-culottes de cette commune prêts à voler à votre secours, et vous faire un rempart de leurs corps ;

La Société députe vers vous les citoyens Gageot père et fils, tous deux membres de la dite Société, pour vous présenter notre vœu et déposer sur l'autel de la patrie notre petite offrande qui consiste en 1 once et 36 grains de matière d'or, 14 onces 1/2 de matière d'argent, pour achever la destruction des tyrans. S. et F.»

Les membres du Comité de correspondance :

CAGNION (*secrét.*), VACQUEMART (*présid.*),
HENRIET.

75

Le conseil général de la commune de la Flotte annonce la joie que les bons citoyens ont ressentie de la prise de Toulon, du décret sur le gouvernement révolutionnaire, et sur celui qui rend la liberté aux hommes de couleur ; ils applaudissent au juste châtiment infligé aux traîtres, et envoient une ci-devant décoration militaire ; ils promettent de périr plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à l'indivisibilité de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La Flotte, 15 germ. II*] (3).

« Citoyens représentants,

C'est avec la plus vive satisfaction que les citoyens composant la nouvelle municipalité formée le 18 ventôse dernier, ont appris dans les temps la reprise de Toulon, lâchement livrée aux féroces anglais. Ils s'en sont réjouis dans une fête publique avec tous les bons citoyens.

Nous vous remercions, Citoyens législateurs, de votre décret sur le gouvernement révolutionnaire et vous promettons de le faire strictement exécuter. Nous vous remercions aussi d'avoir rendu la liberté à nos frères les gens de couleur ; cet hommage rendu à l'humanité et l'égalité vous donne un titre de plus à la reconnaissance publique.

La terreur est entrée dans le cœur des tyrans coalisés, contre notre liberté ; ils ont senti leurs trônes chanceler, et vous ont proposé une trêve que vous avez refusée avec indignation, nous vous en félicitons ; de nouveaux catilina couverts d'un vernis de patriotisme, des scélérats

(1) C 297, pl. 1026, p. 5.

(2) P.V., XXXV, 175 et 347. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t), 30 germ. (1^{er} suppl^t) ; *Débats*, n° 574, p. 438 ; *Rép.*, n° 118.

(3) C 297, pl. 1026, p. 4.